Procès-Verbal
Réunion de Conseil Municipal
Lundi 14 septembre 2026
Salle de Mariage-Place Henri de Sancy- 76450 PALUEL

Date de la Convocation	08 septembre 2026
Nombre de Conseillers en Exercice	11
Nombre de Conseillers Présents Départ de Mme LE GAD à 20 H00	11
Nombre de Conseillers Présents après 20 H00	10
Nombre de Conseillers représentés	11
Nombre de Conseillers Votants	11

L'an deux mil vingt-six, quatorze septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de PALUEL légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Paluel-Salle des mariages – Place Henri de Sancy -76450 PALUEL, sous la Présidence de M. Didier GASTON, Maire.

Sont présents :

Monsieur Didier GASTON, Maire, monsieur Hubert LEFEBVRE, Adjoint, madame Catherine GASTON, Adjointe monsieur Stéphane BOITTIN, Adjoint, madame Catherine CAPLAIN, Conseillère municipale, , madame Denise NOËL, Conseillère municipale, monsieur Thierry PHILIPPE, Conseiller municipal, madame Andréa FOLLERT, Conseillère municipale, monsieur M. Michaël DUPRÉ, Conseiller municipal madame Émilie LE GAD (jusqu'à 20h00), Conseillère municipale, madame Mélissa FERAY , Conseillère municipale

Secrétaire de Séance : Monsieur Hubert LEFEBVRE

ORDRE DU JOUR

DECISIONS

1- Décisions prises par le Maire depuis le 05 JUIN 2026 dans le cadre de sa délégation

AFFAIRES GENERALES

1- Information quant à la désignation de Madame Mélissa FERAY, conseillère municipale depuis le 28 août 2026 à la suite de la démission de M. Serge WORMSER.
2- Délibération portant sur la désignation d'un correspondant incendie pour faire suite à la démission de M. WORMSER.
3- Délibération portant sur l'élection d'un second délégué titulaire au SIVOS pour faire suite à la démission de M. WORMSER.
4- Délibération portant sur la modification des membres des commissions communales pour faire suite à la démission de M. WORMSER.
5- Délibération portant sur l'approbation du Plan communal de Sauvegarde (PCS).

FINANCES

1- Proposition de délibération portant sur la décision modificative n° 2 au BP 2026.
2- Proposition de délibération portant sur la décision modificative n° 3 au BP 2026.

3- Proposition de délibération portant sur la tarification de la Salle Georges Braque et des salles de l'espace Durdent et sur l'annulation et le remplacement de la délibération n°05_06_2026_05 du 05 juin 2026.

SYNDICAT DU COLLEGE LOUIS BOUILHET

1- Délibération portant sur la dissolution du syndicat intercommunal Louis Bouilhet de Cany Barville.

INFORMATIONS DIVERSES-QUESTIONS DIVERSES

1- Remerciements de subvention.

2- Divers.

DÉCISIONS

1- Décisions prises par le Maire depuis le 05 JUIN 2026 dans le cadre de sa délégation

Décision n° 02_06_2026_01 : Réhabilitation des locaux associatifs en maison d'assistantes maternelles et espaces partagés – Mission Contrôle Technique – Debra – Montant de la mission : 10 248 € TTC.
Décision n° 02_06_2026_02 : Réhabilitation des locaux associatifs en maison d'assistantes maternelles et espaces partagés – Mission CSPS – Debra – Montant de la mission : 5 184 € TTC.
Décision n° 08_06_2026_03 : Résiliation bail – Logement 1 voie Raoul Dufy – Groupement de Gendarmerie à compter du 30 avril 2026.
Décision n° 08_06_2026_04 : Résiliation bail – Logement 41 impasse du Presbytère – Mme BOCHER Bérengère et M. PETITJEAN Yannick à compter du 15 juin 2026.
Décision n° 08_06_2026_05 : Remplacement huisserie bâtiment 264 route des terres neuvas – Entreprise NGS – Montant des travaux : 4 169,04 € TTC.
Décision n° 08_06_2026_06 : Programmation au clos – Magam Impression (impression plaquette festival Grand Marnage – Coût de la prestation : 619,50 € TTC et 1 314,10 € TTC – Association Assahira (spectacle musicale du marché de noël) – Coût de la prestation : 2 756,19 € TTC – La fée sonore (accueil technique du concert du 19 juin) – Coût de la prestation : 1 580 € TTC – Luluberlu (repas des artistes et équipe du Clos des fées) – Coût de la prestation : 240 € TTC – A2P (sécurité et prévention des risques incendies sur le festival Grand Marnage 2026) – Coût de la prestation : 3 545,52 € TTC.
Décision n° 10_06_2026_07 : Aménagement de la cour de l'école de Paluel – Entreprise Vallois – Coût des travaux : 118 059,47 € TTC.
Décision n° 10_06_2026_08 : Nettoyage du talus sur le côté de l'école de Paluel – Entreprise Vallois – Coût des travaux : 27 110,90 € TTC.
Décision n° 15_06_2026_09 : Abonnement à la plateforme DICT.fr – Sogelink – Coût de la prestation : 369,60 €.
Décision n° 15_06_2026_10 : Achat de produits d'entretien pour la Mairie – Société PLG – Montant des produits : 422,93 € TTC.
Décision n° 23_06_2026_11 : Construction de deux pistes de padel + construction de vestiaires – Prolongation du délai de chantier de 3 mois et 2 semaines – Ets Duhamel – Ets la Grainvillaise – Ets Groupe Avi – Ets Mongrenier – Ets SCAE – Ets Harlin – Ets Sabot Prieur – Ets Gamm – Sarl SRP – Ets Mallet – Groupe Sae.
Décision n° 25_06_2026_12 : Don de l'association Paluel en fêtes à la Commune de Paluel – montant du don : 8 856,01 €.

Décision n° 26_06_2026_13 : Programmation au clos – Bréard (réalisation et pose de signalétique temporaire) – Coût de la prestation : 5 184 € TTC – Association le Temps de chanter (concert du 27 novembre 2026) – Coût de la prestation : 1 800 € TTC – Art 3D Domaine Création (encadrement d'une peinture de Roger Coquel) – Coût de la prestation : 212,40 € TTC – Corentin Delestre (réalisation des repas des artistes et techniciens des soirées des 02/07, 06/07, 16/07, 23/07 et 30/07) – Coût des prestations : 686 €.
Décision n° 26_06_2026_14 : Ajout point accès wifi et téléphone mairie – Société Wiconnect – Montant : 962,40 € TTC.
Décision n° 26_06_2026_15 : Achat d'une autolaveuse et ses accessoires pour la salle polyvalente – Groupe PLG – Montant des achats : 7 810,80 € TTC.
Décision n° 26_06_2026_16 : Achat d'une autolaveuse et ses accessoires pour la mairie – Groupe PLG – Montant des achats : 8 848,80 € TTC.
Décision n° 26_06_2026_17 : Mise en page et impression du journal communal – Sarl Durand imprimeur – coût de la prestation : 4 656,19 € TTC.
Décision n° 30_06_2026_18 : Achat de décoration de noël – Salle « espace durdent » - Montant de l'achat : 2 608,92 € TTC.
Décision n° 01_07_2026_01 : Programmation au clos – Seagull (prestation artistique du 2 juillet) – Coût de la prestation : 1 350 € TTC – Manoir de Conteville (hébergement de Laure Delamotte Legrand du 10 au 12 juillet et de l'ensemble Variances et la Compagnie Majordome le 19 et 20 septembre 2026) – Coût des nuitées : 126,06 € TTC + 354,29 € TTC – Romaine Brehier (réalisation de la plaquette automne/hiver 2026) – Coût de la prestation : 600 € TTC – Luluberlu (repas de l'équipe artistiques de la soirée du 11 juillet) – Coût des repas : 192 € TTC.
Décision n° 02_07_2026_02 : Achat mobilier pour la mairie – Société Arhétype – Montant de l'achat : 11 706,96 € TTC.
Décision n° 06_07_2026_03 : Accord de cession de bail rural – Parcelle B 484 – B 489 – B 603 – B 793 – BELLEST Emmanuel à BELLEST Nina.
Décision n° 06_07_2026_04 : Achat de matériel informatique pour la salle « Espace Durdent », pour le maire et pour le 1er adjoint – Société Wiconnect – Montant des achats : 2 669,98 € TTC + gestion licence antivirus pour un montant mensuel de 46,97 € TTC.
Décision n° 06_07_2026_05 : Location structures gonflables – Fête des familles le 26 juillet 2026 – Sarl Louisa'nim – Montant de la location : 425 € TTC.
Décision n° 06_07_2026_06 : Travaux de rénovation maison les Sables d'Olonne – Retenue de garantie – Entreprise GL Conception – lot 04 – Montant de la retenue de garantie : 537,53 € TTC.
Décision n° 06_07_2026_07 : Remplacement et acquisition de smartphones pour les services de la mairie – Société Wiconnect – Montant des smartphones : 8 103,60 € TTC.
Décision n° 07_07_2026_08 : Création des adresses emails pour les élus, le service technique, le service aide à la personne, le service logistique du clos des fées – Société Wiconnect – Coût de la prestation : 540 € TTC + gestion des licences pour un montant mensuel de 86,16 € TTC.
Décision n° 07_07_2026_09 : Reprise du domaine mairie-paluel.fr – Société Wiconnect – Montant de la reprise : 60 € TTC + hébergement pour un montant mensuel de 3,50 € TTC.
Décision n° 07_07_2026_10 : Bascule du serveur en Sharepoint M365 et sécurisation de l'environnement – Société Wiconnect – Montant : 5 748 € TTC + gestion pour un montant mensuel de 923,56 € TTC.
Décision n° 07_07_2026_11 : Programmation du clos des fées – Annule et remplace la décision n° 01_07_2026_01 – Seagull (prestation artistique du 2 juillet) – coût de la prestation : 1 350 € TTC – Manoir de Conteville (hébergement de Laure Delamotte Legrand du 10 au 12 juillet et de l'ensemble Variances et la Compagnie Majordome le 19 et 20 septembre 2026) – Coût des nuitées : 126,06 € TTC + 354,29 € TTC – Romaine Brehier (réalisation de la plaquette automne/hiver 2026) – Coût de la prestation : 600 € TTC – Luluberlu (repas de l'équipe artistiques de la soirée du 11 juillet) – Coût des repas : 216 € TTC.
Décision n° 10_07_2026_12 : Programmation du clos des fées – Baptiste Ducreux (prestation photos pour la programmation été du clos des fées) – Coût de la prestation : 900 € TTC.
Décision n° 13_07_2026_13 : Programmation du clos des fées – Grand cheval Sauvage (finalisation de la conception de la signalétique du clos des fées) – Coût de la prestation : 3 800 € TTC – La fée sonore (régie générale des concerts du 16, 23, 30 juillet et 6 août) – coût des prestations : 1 470 € TTC – Home factory (concert du 3 octobre) – Coût de la prestation : 2 400 € TTC – Ludens (location et animation de jeux en bois pour passage

d'automne) – Coût de la prestation : 1 050 € TTC – Ti'Pi (achat de deux urinoirs encastrables) – montant de l'achat : 790,95 € TTC – Disopeak Records (prestation artistique du 15 août) – coût de la prestation : 350 € TTC.
Décision n° 15_07_2026_14 : Achat poubelle de tri sélectif pour la mairie – Société Fiducial – Montant de l'achat : 958,80 € TTC.
Décision n° 15_07_2026_15 : MAM et cabinet médical – Diagnostics amiante et plomb avant travaux – Société BC2A – Montant de la prestation : 2 880 € TTC.
Décision n° 16_07_2026_16 : Programmation du clos des fées – Taxi Alain Hue (déplacement de la compagnie Répét un peu pour voir le 31 juillet) – Coût de la prestation : 120 € TTC – Tohu Bohu (enquête policière le 20 septembre) – Coût de la prestation : 1 100 € TTC – La familia (concert du 22 mai 2027) – Coût de la prestation : 3 600 € TTC – Buddy Ink (concert du 19 septembre) – Coût de la prestation : 3 000 € TTC – Romane Brehier (graphisme de passage d'automne) – Coût de la prestation : 600 € TTC – Association Tropacool (abonnement web wordpress pour le jardin documentaire) – Coût de la prestation : 57,60 € TTC.
Décision n° 16_07_2026_17 : Installation éclairage sur les marches de l'église de Paluel – Société Garczynski Traploir – Montant des travaux : 1 485,24 € TTC.
Décision n° 17_07_2026_18 : Entretien et location Fontaine à eau – mairie et clos des fées – Société Culligan – Montant annuel de la prestation : 218,88 € TTC.
Décision n° 17_07_2026_19 : Achat de produits d'entretien pour la salle « espace durdent » - PLG – Montant des achats : 197,48 € TTC.
Décision n° 20_07_2026_20 : Achat de matériel informatique pour les trois adjoints et le personnel du service administratif – Société Wiconnect – Montant des achats : 16 921,20 € TTC.
Décision n° 21_07_2026_21 : Programmation du clos des fées – Elsa. R (réalisation d'un atelier culinaire et d'un repas pour les 19 et 20 septembre) – Coût de la prestation : 1 770 € TTC – Landry Canu (location d'un gradin pour le spectacle du 6 août) – Coût de la location : 300 € TTC – La fée sonore (location du backline pour le grand marnage) – Coût de la location : 483 € TTC – Sas tonnerre Evènement (location de tables et bancs pour le grand marnage) – Coût de la location : 600 € TTC – Manoir de Conteville (hébergement d'artistes pour passage d'automne) – Coût de la nuitée : 354,29 € TTC – Le Catering Normand (restauration des artistes, techniciens et équipe du clos des fées pour le grand marnage) – Coût des repas : 1 630 € TTC.
Décision n° 21_07_2026_22 : Achat de produits d'entretien pour les locaux communaux – PLG – Montant pour la mairie : 36,32 € TTC – Montant pour le manège : 45,16 € TTC – Montant pour le tennis : 96,71 € TTC – Montant pour le bâtiment service technique : 117,88 € TTC – Montant pour les WC publics : 52,24 € TTC – Montant pour la salle « espace durdent » : 446,53 € TTC.
Décision n° 24_07_2026_23 : Programmation du clos des fées – Magam impression (impression de la plaquette septembre-décembre du clos des fées – Coût de l'impression : 1 372,06 € TTC.
Décision n° 27_07_2026_24 : Convention temporaire de mise à disposition du Domaine public – Installation d'un food truck, les mardis, du 28 juillet au 29 décembre – Mme Audrey VASSEUR – Coût de la mise à disposition : 460 €.
Décision n° 28_07_2026_25 : Convention temporaire de mise à disposition du Domaine public – Installation d'un food truck, les vendredis, samedis et dimanches, du 31 juillet au 30 août – Mme Marie-Madeleine RASSE – Coût de la mise à disposition : 300 €.
Décision n° 28_07_2026_26 : Habillage en bois du mur de la cour d'école – Entreprise Vallois – Montant des travaux : 10 324,54 € TTC.
Décision n° 31_07_2026_27 : Cartes d'invitations – Inauguration de trois bâtiments – Imprimerie Durand – Coût des impressions : 465,95 € TTC.
Décision n° 05_08_2026_01 : Achat de range-vélos pour les jardins du clos des fées – Entreprise Signals – Montant de l'achat : 2 555,54 € TTC.
Décision n° 06_08_2026_02 : Entretien annuel des VMC des logements communaux – Société Delaune Elec Services – Montant de la prestation : 3 149,85 € TTC.
Décision n° 10_08_2026_03 : Programmation du clos des fées – Magam impression (impression de la plaquette septembre-décembre au clos des fées – Coût de l'impression : 1 220,16 € TTC – Collectif Rotule (soutien à la création dans le cadre d'une résidence au clos des fées à l'automne 2026) – Coût de la prestation : 1 800 € TTC – Els SAS Tonnerre Evènement (mise en place du matériel technique pour passage d'automne) – Coût de la prestation : 1 200 € TTC – Home Factory (résidence à l'automne 2026) – Coût de la prestation : 750 € TTC.

Décision n° 12_08_2026_04 : Concert le 13 novembre 2026 à la salle « Espace durdent » - Phil Vermont – Coût de la prestation : 1 600 € TTC.
Décision n° 13_08_2026_05 : Construction de deux pistes de padel et de vestiaires – Contrat d'assurances dommages ouvrages – SMABTP – Montant de la prestation : 17 581,08 € TTC.
Décision n° 24_08_2026_06 : Abonnement à Panneau Pocket – Société CWA Enterprise – Montant de la prestation annuel : 130 € TTC.
Décision n° 26_08_2026_07 : Construction de deux pistes de padel et de vestiaires – Avenant n° 02 – SCAE – Lot 05 – Montant de l'avenant : 1 065 € TTC.
Décision n° 28_08_2026_08 : Achat de vaisselle et matériel de cuisine pour le manège et la salle « espace durdent » - Entreprise Henri Julien – Montant pour le manège : 299,04 € TTC – Montant pour la salle : 16 772,28 € TTC.
Décision n° 02_09_2026_01 : Renouvellement des licences des firewalls pour la mairie et le clos des fées – Société Wiconnect – Montant de la prestation : 526,80 € TTC.
Décision n° 02_09_2026_02 : Création d'une douche en remplacement d'une baignoire vétuste – Logement 2 résidence de l'éperon – Entreprise Groupe AVI – Montant des travaux : 8 609,24 € TTC.

2-<u>Échanges sur les décisions</u> :

Après avoir pris acte des décisions
● **Fonctionnement du point d'accès Wifi,** M. Thierry PHILIPPE signale que HOTSPOT est actuellement hors service.
● Décision n°06_07_2026_03 (Cession de parcelles) : En réponse à une demande d'éclaircissement de M. BOITTIN, M. le Maire indique que les parcelles concernées sont des propriétés communales, initialement louées à M. Emmanuel BELLEST, elles ont été transmises à sa fille, Mme Nina BELLEST avec l'autorisation de la municipalité.
● **Décision n° 25_06_2026_12 (Don de l'association « Paluel en fêtes » : concernant le don de 8 856,01,01 € fait à la commune,** M. Michaël DUPRÉ interroge M. le Maire sur l'origine de cette somme. Il rappelle avoir transmis un procès-verbal lors de sa démission de la présidence de l'association. M. le Maire s'engage à examiner ce document.

<u>AFFAIRES GENERALES</u>

1- <u>Information quant à la désignation de Madame Mélissa FERAY, conseillère municipale depuis le 28 août 2026 à la suite de la démission de M. Serge WORMSER</u>.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a accepté la démission de M. Serge WORMSER en date du 28 août 2026 et précise que Madame Mélissa FERAY a pris ses fonctions à cette même date.

2- <u>Délibération portant sur la désignation d'un correspondant incendie pour faire suite à la démission de M. WORMSER</u>.

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;
Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;
Vu la délibération n° 05_06_2026_01 du 05 juin 2026 portant sur la désignation d'un correspondant incendie et secours ;
Considérant la nécessité de désigner un conseiller municipal correspondant incendie et secours dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur du décret susvisé, à savoir le 1er novembre 2022 ;
Considérant la démission de M. Serge WORMSER de son mandat de conseiller municipal ;
Considérant la nécessité de remplacer M. Serge WORMSER désigné correspondant incendie et secours par délibération n° 05_06_2026_01 du 05 juin 2026 ;

Mme Mélissa FERAY conseillère municipale se porte candidate à la fonction de correspondant incendie et secours.

Par 11 voix pour, Mme Mélissa FERAY est désignée correspondante incendie et secours.

3- Délibération portant sur l'élection d'un second délégué titulaire au SIVOS pour faire suite à la démission de M. WORMSER.

Conformément à l'article L 5211-7 du code général des collectivités territoriales ;
Conformément au statut du SIVOS ;
Vu la délibération n°10_04_2026_04 du 10 avril 2026 portant sur l'élection des délégués du SIVOS ;
Considérant l'élection de M. Serge WORMSER élu second délégué titulaire du SIVOS ;
Considérant la démission de M. Serge de son mandat de conseiller municipal,
M. le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un second délégué titulaire au SIVOS.
L'élection se fait par scrutin secret à la majorité absolue**.**

Élection second Délégué Titulaire :

Mme Catherine CAPLAIN se porte candidate à l'élection de seconde déléguée titulaire.

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	:	11
Suffrages exprimés	:	11
Majorité absolue	:	06
A obtenu		
Mme Catherine CAPLAIN	:	11 voix

Mme Catherine CAPLAIN est élue seconde déléguée titulaire du SIVOS.

4- Délibération portant sur la modification des membres des commissions communales pour faire suite à la démission de M. WORMSER.

Vu la délibération n° 10_04_2026_07 portant sur la désignation des membres aux commissions communales ;
Considérant la démission de M. Serge WORMSER de son mandat de conseiller municipal ;

M. le maire rappelle

En amont du conseil municipal, les commissions municipales interviennent et préparent le travail de fond, d'élaboration et de réflexion des élus, les commissions formulent des avis consultatifs et peuvent formuler des propositions en toute transparence pour permettre au conseil municipal, seul décisionnaire, à voter les affaires de la commune sous forme de délibérations.

Des informations seront nécessaires pour permettre d'éclairer leurs travaux, ce sera la tâche de la secrétaire générale de mairie et de ses assistantes ainsi que du coordinateur technique qui seront éventuellement rattachés à certaines commissions. Le marie fait partie et préside toutes les commissions, toutefois les adjoints ou conseillers ont la possibilité de la présider en cas d'absence ou d'empêchement du maire.

Les séances des commissions municipales ne sont pas publiques puisqu'il s'agit d'élaborer des travaux préparatoires. Toutefois, si la commission l'estime nécessaire, des membres extérieurs pourront être invités avec l'autorisation du maire afin d'émettre un avis éclairé. Par ailleurs, de nouvelles commissions pourront être créées lorsqu'un intérêt pour la collectivité le justifie.

Les commissions se réuniront régulièrement, certaines ne se réuniront que 2 à 3 fois par an.

L'organisation et le fonctionnement des services communaux ainsi que la gestion du personnel est de la responsabilité du maire.

Au cours de chaque séance, le conseil municipal peut former des commissions chargées d'examiner des questions soumises au conseil municipal soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles portent sur les affaires d'intérêt local dans les domaines divers.
Ces instances sont convoquées par le Maire, qui en est président de droit.
Lors de leur première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.
À l'unanimité, l'assemblée décide à ce jour, de créer les neuf commissions suivantes :

1° Commission des finances
Sont candidats et désignés membres :
Président : le Maire
Membres : Hubert LEFEBVRE, 1er adjoint - Catherine GASTON, 2ème adjointe - Stéphane BOITTIN, 3ème adjoint - Denise NOËL, conseillère municipale - Michaël DUPRÉ, conseiller municipal .

2° Commission travaux, patrimoine, urbanisme PLUI, voirie
Sont candidats et désignés membres :
Président : le Maire
Pilote : Hubert LEFEBVRE, 1er adjoint
Membres : Denise NOËL, conseillère municipale – Thierry PHILIPPE, conseiller municipal.

3° Commission vie communale et associative, relations avec les jeunes
Sont candidats et désignés membres :
Président : le Maire
Pilote : Hubert LEFEBVRE, 1er adjoint
Pilote : Catherine GASTON, 2ème adjointe
Membres : Catherine CAPLAIN, conseillère municipale – Denise NOËL, conseillère municipale – Andréa FOLLERT, conseillère municipale - Michaël DUPRÉ, conseiller municipal - Émilie LE GAD, conseillère municipale- Mélissa FERAY, conseillère municipale.

4° Commission environnement et développement durable
Sont candidats et désignés membres :
Président : le Maire
Pilote : Thierry PHILIPPE, conseiller municipal
Membres : Hubert LEFEBVRE, 1er adjoint – Stéphane BOITTIN, 3ème adjoint.

5° Commission logements communaux, maisons de vacances, gîtes communaux
Sont candidats et désignés membres :
Président : le Maire
Membres: Hubert LEFEBVRE, 1er adjoint - Catherine GASTON, 2ème adjointe - Stéphane BOITTIN, 3ème adjoint - Catherine CAPLAIN, conseillère municipale - Denise NOËL, conseillère municipale – Thierry PHILIPPE, conseiller municipal – Andréa FOLLERT, conseillère municipale - Michaël DUPRÉ, conseiller municipal - Émilie LE GAD, conseillère municipale - Mélissa FERAY, conseillère municipale.

6° Commission communication et informations locales
Cette commission comprend le site internet, le journal communal, les informations locales, les relations extérieures, le site internet, les outils numériques et informatiques.
Sont candidats et désignés membres :
Président : le Maire
Pilote : Catherine GASTON, 2ème adjointe (journal communal, informations locales, relations extérieures)
Pilote : Stéphane BOITTIN, 3ème adjoint (outils du numérique et de l'informatique)
Membres : Denise NOËL, conseillère municipale – Thierry PHILIPPE, conseiller municipal - Andréa FOLLERT, conseillère municipale - Émilie LE GAD, conseillère municipale.

7° Commission vie Culturelle de la commune et relation structure du clos des fées
Sont candidats et désignés membres :

Président : le Maire
Pilote : Stéphane BOITTIN, 3ème Adjoint
Membres : Hubert LEFEBVRE, 1er adjoint – Catherine GASTON, 2ème adjointe – Catherine CAPLAIN, conseillère municipale - Andréa FOLLERT, conseillère municipale.

8° Commission d'action sociale et de solidarité
Sont candidats et désignés membres :
Président : le Maire
Pilote: Catherine GASTON, 2ème adjointe
Membres : Catherine CAPLAIN, conseillère municipale – Denise NOËL, conseillère municipale - Michaël DUPRÉ, conseiller municipal - Émilie LE GAD, conseillère municipale - Mélissa FERAY, conseillère municipale.

9° Commission sécurité et Plan Communal de Sauvegarde
Sont candidats et désignés membres :
Président : le Maire
Membres : Hubert LEFEBVRE, 1er adjoint - Catherine GASTON, 2ème adjointe - Stéphane BOITTIN, 3ème adjoint - Catherine CAPLAIN, conseillère municipale – Denise NOËL, conseillère municipale - Thierry PHILIPPE, conseiller municipal – Andréa FOLLERT, conseillère municipale - Michaël DUPRÉ, conseiller municipal - Émile LE GAD, conseillère municipale - Mélissa FERAY, conseillère municipale.

5- Délibération portant sur l'approbation du Plan communal de Sauvegarde (PCS).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2212-2 et L.2212-4 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et notamment ses articles L.731-3 et D 731-9 à D 731-13 ;

Considérant que la commune de Paluel a l'obligation de disposer d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) étant donné qu'elle est soumise à au moins quatre risques, deux risques naturels (Inondation ; Mouvement de terrain), deux risques technologiques (Transport de matières dangereuses, Nucléaire) ;

Considérant que le PCS est un outil de gestion de crise à l'échelle communale qui a pour objectif principal de planifier l'organisation et les actions des acteurs communaux en cas de crise liée à un événement catastrophique, avant, pendant et après ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, afin de prendre d'urgence toutes les mesures utiles en vue de sauvegarder la population, d'assurer la sécurité et la salubrité publiques et de limiter les conséquences des événements graves et susceptibles de se produire sur le territoire de la Commune ;

Considérant que la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a retenu le cabinet QUARDINA pour élaborer son Plan Intercommunal de Sauvegarde ;

Considérant qu'une des missions confiées au cabinet consistait en la création et/ou la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde de chacune des communes membres ;

Considérant que ledit cabinet a donc rencontré la commune de Paluel pour l'accompagner dans la mise à jour de son PCS ;
Considérant que le PCS actualisé est joint en annexe,
À l'unanimité, l'assemblée :

- **approuve le Plan Communal de Sauvegarde,**

- **autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches liées à la mise en œuvre de ce dernier.**

FINANCES

1- <u>Proposition de délibération portant sur la décision modificative n° 2 au BP 2026 relative aux amortissements</u>

Vu le Code général des collectivités territoriales *;*
Vu la délibération n° 08_12_2023_02 du 08 décembre 2023 portant sur les biens à amortir à compter de 2024 ;
Vu la délibération n° 11_03_2026_03 du 11 mars 2026 portant sur le vote du budget en déséquilibre
M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de prendre la décision modificative n°2 suivante :

		Ouvert	Réduit
<u>FONCTIONNEMENT RECETTES</u>			
Imputation			
042			
6811		**438 465,99**	
<u>INVESTISSEMENT RECETTES</u>			
040			
2804182		823.05	
2812		53 643,21	
28152		1 964.70	
281538		206 608.16	
2815384		10 881,75	
28156		5 819,99	
28157		6 527,20	
28158		21 046,10	
28182		74 369,53	
28184		2 320,45	
28188		54 461,85	
<u>TOTAL</u>		**438 465,99**	
<u>INVESTISSEMENT DÉPENSES</u>			
<u>23</u>			
<u>2313</u>		438 465,99	
<u>TOTAL</u>		**<u>438 465,99</u>**	

Détail par Section		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouvertures	438 465,99	438 465,99
	Réductions		
Recettes	Ouvertures	438 465,99	
	Réductions		
Équilibre	Ouvertures - Réductions		- 438 465,99

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

2- <u>Proposition de délibération portant sur la décision modificative n° 3 au BP 2026</u>

Vu le Code général des collectivités territoriales ***;***
Considérant la délibération portant sur le vote du budget en déséquilibre**,**
Considérant la notification des allocations compensatrices **;**
Considérant la notification du FCTVA ;
Considérant les travaux non prévus au budget
Considérant les études complémentaires liées aux travaux de la MAM et de l'auberge du Pont Rouge ;

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de pendre la décision modificative n°3 suivante :

		Ouvert	**Réduit**
FONCTIONNEMENT RECETTES			
Imputation Chap/Art			
74			
744 – FCTVA		9 919,08	
74832 Allocations compensation CVAE et CFE		11 191 149 ,00	
74833 Allocations compensatrices TFPB-TFNB			8 604 450,00
TOTAL		**11 201 068,00**	**8 604 450,00**
INVESTISSEMENT RECETTES			
10			
1022- FCTVA		514 627 ,62	
TOTAL		**514 627 ,62**	
INVESTISSEMENT DÉPENSES			
20			
2031 Études MMA -Auberge		200 000 ,00	
21			
2121 Plantations arbres-École		10 000,00	
2128 Agencements Aménagements de terrain École -Clôture air de fitness PT rouge		32 410,00	
21312 Volets École		7 600,00	
2135 Chaudière Éperon 3 -Prise Salle Espace Durdent		12 250,00	
215384 Modification puissance compteur Église Paluel		6 080,00	
21571 Achat tondeuse		20 000,00	
2183 Mat info Mairie- Téléphone Adjoints-Borne Wifi		4 000,00	
23			
2313-PADEL		222 287,62	
TOTAL		**514 627 ,62**	

Détail par Section		**Investissement**	**Fonctionnement**
Dépenses	Ouvertures	514 627,62	
	Réductions		
Recettes	Ouvertures	514 627,62	11 201 068,08
	Réductions		8 604 450,00
Équilibre	Ouvertures - Réductions		2 596 618,08

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

3-Délibération portant sur l'abrogation de la délibération 05.06.2026 du 05 juin 2026 et sur les modalités financières et contractuelles de la location des salles de l'espace Durdent

Vu l'avis de la commission des finances en date du 28 mai 2026 ;
Vu la délibération du 05.06.2026_05 du 05 juin 2026 ;

M. le Maire propose au conseil municipal :

- d'abroger la délibération 05_06_2026 du 05 juin 2026 ;

● de modifier la tarification de l'Espace Durdent afin de dissocier l'usage de la petite salle et de la grande salle. Cette distinction technique et tarifaire a été anticipée en coordination avec la maîtrise d'œuvre lors de la configuration de la gestion des accès, selon les modalités présentées ci-dessous :

1. Structure des options de location de l'Espace Durdent :
La location de l'Espace Durdent s'articule autour des cinq formules suivantes :

- **Location totale :** Grande Salle + Petite Salle
- **Location intermédiaire 1 :** Grande Salle + Cuisine (hors vestiaires et Petite Salle).
- **Location intermédiaire 2 :** Grande Salle seule (hors cuisine, vestiaires et Petite Salle).
- **Location intermédiaire 3 :** Petite Salle + Grande cuisine (hors vestiaires et Grande Salle).
- **Location intermédiaire 4 :** Petite Salle seule (hors cuisine, vestiaires et Grande Salle)

* la grande salle comprend : un hall d'accueil - toilettes hommes - toilettes femmes - une salle - une grande cuisine avec un four, huit plaques induction, deux étuves, deux cafetières avec quatre vasques, un évier deux bacs – une terrasse vue Durdent - deux chambres froides - un congélateur - un lave mains – vaisselle.
* la petite salle comprend – un hall d'accueil - toilettes hommes - toilettes femmes - une kitchenette avec four micro-ondes - un réfrigérateur - un grand réfrigérateur congélateur – un lave-vaisselle – vaisselle- un bar.

2. Grille tarifaire de l'Espace Durdent :

	SALLE ESPACE DURDENT - GRILLE TARIFAIRE					
	Tarif week-end du vendredi 17h00 au lundi 09h00		Journée (Exclus vendredi samedi dimanche) 09H00-19H00		Caution encaissée	
	Paluellais /Personnel communal ne résidant pas la Commune	Extérieur	Paluellais /Personnel communal ne résidant pas la Commune	Extérieur	Paluellais /Personnel Communal ne résidant pas la Commune	Extérieur
Location Totale Grande salle + Petite Salle +	1 000,00 €	1 800,00 €	200,00 €	400 ,00 €	500,00 €	800,00 €
Location intermédiaire 1 Grande Salle + Cuisine (hors vestiaires hors Petite Salle)	750,00 €	1 600,00 €			500,00 €	800,00 €
Location intermédiaire 2 Grande Salle seule (hors cuisine, hors vestiaires, hors Petite Salle).	500,00 €	1 000,00 €			300,00 €	500,00 €
Location intermédiaire 3 Petite Salle + grande Cuisine (hors vestiaires hors Grande Salle).	350 ,00 €	600,00 €	100,00 €	200,00 €	300,00 €	500,00 €
Location intermédiaire 4 Petite Salle seule (hors cuisine, hors vestiaires)	200,00 €	300,00 €			100,00 €	150,00 €

3.Tarifs appliqués si casse ou perte de la vaisselle mise à disposition :

Les tarifs appliqués en cas de casse ou de disparition de la vaisselle sont fixés selon le tableau annexé à la présente délibération

4. Modalités financières et contractuelles de la location des salles de l'Espace Durdent :

Les modalités de location sont définies comme suit :

- **Réservation** : Toute demande de location donne lieu à un engagement écrit.
  Des arrhes équivalant à **30 % du montant total de la location** sont exigées. Elles doivent être réglées dans un délai maximum d'un mois après la date de la signature de l'engagement et font l'objet d'un titre de recette dès l'engagement écrit.
- **Solde et garantie** : Le solde de la location ainsi que le dépôt de garantie (caution) doivent être versés et sont encaissés **deux mois avant la prise de possession des lieux**.
- **Respect des délais de paiement** : En cas de non-respect des échéances fixées, la collectivité se réserve le droit d'annuler la location et de réattribuer le créneau à un autre usager.
- **Restitution** : La caution est restituée au locataire dans un délai maximum **d'un mois suivant la fin de la location**.
- **Dégradations** : Le coût de toute casse , de dégradation ou de perte, est déduit de la caution, sur la base des tarifs fixé en annexe 1.
- **Dépassement de caution** : Si les préjudices constatés dépassent le montant de la caution, un titre de recette complémentaire est émis à l'encontre de l'utilisateur sur production de devis ou de factures. Cette disposition s'applique également aux associations et institutions bénéficiant de conditions de gratuité.
- **Formalisation** : Une convention de location entre le preneur et la Commune est obligatoirement signée par les deux parties le **jour de la remise des clés**.

À l'unanimité, l'assemblée :

- abroge la délibération 05_06_2026 du 05 juin 2026 ;
- approuve la tarification de la location de l'Espace Durdent dissociant l'usage de la petite salle et de la grande salle
- approuve les modalités financières et contractuelles ci-dessus mentionnées.

Annexe 1 à la délibération 14_09_2026_07 du 14 septembre 2026
Tarification du matériel et de la vaisselle (en cas de casse ou perte)

Matériel / Vaisselle	Tarif (€)	Matériel / Vaisselle	Tarif (€)
Assiette à dessert / creuse / plate	3,00	Couteau pour ouvre-boîte / Tomate	18,00 / 4,00
Bac anti-adhésif inox	77,00	Couvercle + poignée inox / Couvercle copolyester	8,00 / 12,00
Bac tritan P150 / P200	23,00 / 40,00	Couvercle inox (Ø 24 / 28 / 32 / 35)	12,00 / 14,00/ 17,00/ 18,00
Bac plein inox 15/10 / P40	8,00 / 10,00	Couvercle de protection casier	15,00
Bac plein inox P55 / P65 / P100	13,00/ 11,00 / 15,00	Cuillère à servir / service / à verser de côté	4,00 / 4,00 / 7,00
Balance électronique	92,00	Cuillère sauce joe / stop glisse L33 cm	5,00 / 15,00
Bol en verre / Coupe à champagne / Coupelle	2,00	Écumoire nylon + inox / Éplucheur	7,00 / 4,00
Casier couverts (8 cases)	18,00	Essoreuse à salade 10 L	147,00
Casier (18 assiettes / grand plateau / objet creux)	19,00	Faitout inox (6,3 L / 10 L / 15 L)	35 ,00/ 53,00 / 67
Casserole inox (1,5L / 2,3L / 3,1L / 5,4L)	20,00 / 21,00 / 23,00 / 28,00	Flûte à champagne / Verres (eau, vin, etc.)	2,00
Carafe à eau / Plateau de service	4,00	Fouet (L 30 / L 40)	11,00 / 13,00

Chariot 5 niveaux	396,00	Fourchette à servir / Chef lame 21 cm	4,00 / 16,00
Chariot à glissière / + plan de travail	220,00/ 275,00	Grill carré basque 28x28 / Grill inox	58,00 / 7,00
Chaise	40,00	Housse lavable / Housse de protection	195,00 / 23,00
Corbeille à pain	6,00	Louche nylon + inox / Maryse silicone	7,00 / 11,00
Corbeille façon osier / 36x27	31,00 / 20,00	Machine à café Hogastra	432,00
Coupe-œufs rondelles	11,00	Marmite inox (24 L / 34 L)	101,00 / 122,00
Couteau (table) / à pain / à poisson	3,00 / 4,00 3,00	Molette pour ouvre-boîte	47,00
Couteau à brie / Ménagère	7,00	Ouvre-boîte électrique	1 980,00
Couteau cuisine vert (L9 / L30)	3,00 / 19,00	Panier égouttage 2 anses	61,00
Couteau tranchelard rouge	18,00	Plateau alimentaire (415x255 / GN1)	10,00 / 25,00
Passoire conique inox (Ø 30 / Ø 40)	75,00 / 100,00	Plateau de service (inox / uni sans anses)	43,00 / 24,00
Pelle à tarte / Portionneuse à glace	4,00	Plateau limonadier antidérapant	16,00
Pelle fast-food / Plat ovale inox 34x23	8,00	Plateau polyester aspect bois	20,00
Pelle surclass inox 16/7 / Plat ovale 35x25	13,00 / 9,00	Pochon à sauce avec bec verseur	11,00
Pichet gradué avec couvercle / Plat creux	7,00 / 16,00	Porte-sacs à pincement inox	118,00
Pince buffet inox manche PVC / Plat inox long	7,00 / 15,00	Présentoir buffet multi round	10,00
Planche à découper / Sous-tasse / Sucrier	2,00	Range-planche inox	24,00
Planche bois + rainure / Plat inox rectangulaire.	30,00 / 11,00	Saladier (inox / verre)	7,00 / 4,00
Planche double bord blanc	27,00	Sauteuse inox (Ø 24 / Ø 28 / Ø 32)	34,00 / 46,00 / 50,00
Plaque à débarrasser 32,5x23,5	25,00	Sautoir inox Ø 35	89,00
Plaque pâtisserie / Plat rond porcelaine	17,00 / 8,00	Socle rouleur inox	262,00
Plaque à rôtir inox / Plat ovale 41x28	75,00 / 10,00	Spatule coudée inox / L36 nylon + inox	5,00 / 7,00
Spatule blanche (L30 / L40)	4,00 / 6,00	Support cuillère sauce	3,00
Table	220,00	Triangle L25 lame 10x12	4,00

5- <u>Délibération portant sur l'abrogation de la délibération 05.06.2026 du 05 juin 2026 et sur les modalités financières et contractuelles de la location de la Salle Georges Braque-Le clos des fées</u>

Vu l'avis de la commission des finances en date du 28 mai 2026 ;
Vu la délibération du 05.06.2026_05 du 05 juin 2026 ;

M. le Maire propose au conseil municipal :

- d'abroger la délibération 05_06_2026 du 05 juin 2026
- d'appliquer la tarification, les modalités financières et contractuelles de la location de la Salle Georges Braque

1. Grille tarifaire Salle Georges Braque

SALLE GEORGES BRAQUE TARIFICATION Location comprenant la location de la salle, l'accueil, la cuisine de réchauffement (traiteur déclaré requis) et l'espace scénique avec équipement audio, vidéo et lumières (professionnel sur place exigé)					
Tarif week-end du vendredi 17h00 au lundi 09h00		**Journée 09H00-19H00**		**Caution encaissée**	
Paluellais /Personnel Communal ne résidant pas la Commune	Extérieur	Paluellais /Personnel communal ne résidant pas la Commune	Extérieur	Paluellais / Personnel communal ne résidant pas la Commune	Extérieur
750,00 €	1 500,00 €	300,00 €	500,00 €	500,00 €	800,00 €

2. Modalités financières et contractuelles de la location de la salle Georges Braque et Espaces Durdent :

Les modalités de location sont définies comme suit :

- **Réservation** : Toute demande de location donne lieu à un engagement écrit.
  Des arrhes équivalant à **30 % du montant total de la location** sont exigées. Elles doivent être réglées dans un délai maximum d'un mois après la date de la signature de l'engagement et font l'objet d'un titre de recette dès l'engagement écrit.
- **Solde et garantie** : Le solde de la location ainsi que le dépôt de garantie (caution) doivent être versés et sont encaissés **deux mois avant la prise de possession des lieux**.
- **Respect des délais de paiement** : En cas de non-respect des échéances fixées, la collectivité se réserve le droit d'annuler la location et de réattribuer le créneau à un autre usager.
- **Restitution** : La caution est restituée au locataire dans un délai maximum **d'un mois suivant la fin de la location**.
- **Dégradations** : Le coût de toute casse, de dégradation, de perte, est déduit de la caution sur production de devis ou de factures.
- **Dépassement de caution** : Si les préjudices constatés dépassent le montant de la caution, un titre de recette complémentaire est émis à l'encontre de l'utilisateur sur production de devis ou de factures. Cette disposition s'applique également aux associations et institutions bénéficiant de conditions de gratuité.
- **Formalisation** : Une convention de location entre le preneur et la Commune est obligatoirement signée par les deux parties le **jour de la remise des clés**.

À l'unanimité, l'assemblée :

- abroge la délibération 05_06_2026 du 05 juin 2026 ;
- approuve la tarification de la location de l'Espace Durdent dissociant l'usage de la petite salle et de la grande salle
- approuve les modalités financières et contractuelles ci-dessus mentionnées.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL COLLEGE LOUIS BOUILHET

1- Délibération portant sur la dissolution du syndicat intercommunal Louis Bouilhet de Cany Barville

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5212-33 et L5211-25-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 octobre 1962 portant création du syndicat intercommunal Louis Bouilhet de Cany-Barville, modifié ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 avril 2026 portant fin des compétences du syndicat intercommunal Louis Bouilhet de Cany-Barville

Considérant la dissolution de plein droit du syndicat en raison de l'achèvement de l'opération qu'il avait pour objet de conduire ;

Le conseil municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré :

- Approuve le protocole de dissolution
- Vote le compte administratif de clôture du syndicat
- Accepte, sur la base du compte administratif ainsi voté, les conditions de liquidation du syndicat, telles que décrites et précisées dans le protocole de dissolution en annexe de cette délibération.

INFORMATIONS DIVERSES – TOUR DE TABLE

1. Remerciements de subvention :

. L'APAEI de Fécamp (Association des Parents et Amis d'Enfants Inadaptés) de Fécamp (l'apaei de Fécamp)

. La SNSM de St Valéry en CAUX

2. Calendrier des manifestations à venir (2026-2027)

Année 2026

- 19 septembre - Exposition mémorielle - Espace Durdent
- 30 octobre Conférence AFM téléthon organisée par la commune le - Espace Durdent
- 13 novembre - Concert Phil Vermont
- 05 décembre - Téléthon - Clos des fées
- 12 décembre - Arbre de Noël des enfants - Espace Durdent

Année 2027

-10 janvier - Cérémonie des Vœux du Maire - Espace Durdent
-13 février- Plantation arbres de Naissance - Manège
-27 mars- Chasse aux œufs - Atelier d'artistes ou Espace Durdent
-11 avril - Repas des plus de 60 ans - Salle Georges Braque, le Clos des fées (Option Espace Durdent)
-30 mai Fête des mères - Hall du Clos des fées (Espace Option Durdent)
-25 juillet - Fête des familles - Le clos des fées (Espace Option Durdent)

3. Tour de Table et informations des commissions

Vie associative et solidarité :

. Commission (Présentation de Mme Catherine GASTON) **:**

Réunion de la commission : La commission s'est réunie le 04 septembre 2026. Toutes les associations étaient présentes à l'exception de l'US Paluel. Elles ont confirmé leur participation au prochain Téléthon.

. Action « bien vieillir » : Mmes Denise NOEL, Mélissa FÉRAY et Catherine GASTON ont assisté à une réunion sur le « bien vieillir » à la CCCA (Communauté de la côte d'albâtre).

Chiffres clés : sur les 28 000 habitants du territoire, 26,6 % ont plus de 60 ans. En 2050, un chiffre qui devrait atteindre 33%. Actuellement, les EPAHD du territoire ne peuvent accueillir que 5% de la population concernée.

Projets : Une réflexion est en cours concernant l'isolement des séniors et le développement des maisons d'accueil rurale (MARPA). Le référent sur ce sujet à la CCCA est M. Pierre DEMOULINS.

Affaires scolaires :

. Transports : un exercice d'évacuation du bus scolaire a été réalisé
. Sécurité Incendie : Un exercice d'évacuation avec déclenchement de l'alarme incendie a été effectué en collaboration avec le responsable du service technique.
. Pédagogie : Des ruches pédagogiques ont été installées au clos des fée.

Patrimoine -Travaux :

Église de Conteville : M. Michaël DUPRÉ signale que la corde de la cloche de l'église Conteville est usée et prête à céder. Une intervention est à prévoir.
Logement communal (133 chemin de la chapelle) : Les locataires ont alerté sur la vétusté et sollicitent sa rénovation par la Commune.
M. le Maire indique que ces travaux devront faire l'objet d'une étude et probablement d'une déclaration préalable de travaux.

Résidence le clos des fées : Mme Denise NOEL fait part d'une demande de locataires qui souhaitent la pose de clôture autour de leur parcelle d'habitation.
M. le Maire précise que cet aménagement n'est actuellement pas programmé.

Aménagement voie verte :
M. Michaël DUPRÉ rappelle que le tracé actuel perturbe l'accès de certaines habitations, route de St Valéry au Pont Rouge.
Les habitants concernés demandent collectivement que la Commune acquière une partie de la parcelle privée (actuellement en friche) pour la transformer en parking.
M. le Maire confie la gestion de ce dossier à M. Hubert LEFEBVRE, 1er Adjoint en le chargeant notamment de contacter les propriétaires de la parcelle.

Feu d'artifice : M. Michaël DUPRÉ propose son aide pour l'organisation du tir du feu d'artifice.
M. le Maire indique qu'il n'y a pas de besoin particulier, à part l'ouverture de la grille aux artificiers.

Assainissement au hameau de Janville : Mme Andréa FOLLERT demande si le raccordement au tout - à - l'égout était prévu pour ce secteur.
M. le Maire répond par la négative expliquant que l'Agence de l'Eau préconise désormais l'assainissement autonome. Il rappelle toutefois qu'une aide financière pouvant atteindre 5 000 € peut être accordée par la CCCA. Il précise qu'au regard de la législation, la Commune ne peut pas subventionner une partie de travaux car elle n'a plus la compétence Eaux et assainissement.

● **Équipement :** À la demande de Mme Andréa FOLLERT, approbation de l'achat d'une clochette pour le clos des fées, afin de permettre à la directrice de capter l'attention du public lors des vernissages et expositions.

Vie culturelle :

● **Festival Grand Marnage :** M. Stéphane BOITTIN souligne le succès grandissant de 3 jours qui a rassemblé plus de 500 personnes sur une seule journée de spectacle. Il salue la synergie entre le service technique de la Mairie et l'équipe du clos des fées.

Il précise que des nouvelles festivités sont organisées pour le passage de l'automne.

Divers :

● **Gestion des déchets :** Mme Denise NOEL informe qu'elle s'est rendue à la CCCA concernant la distribution des sacs poubelles. Une seconde session de distribution devrait être organisée au cours de l'année.
● **Environnement-Sécurité** M. Hubert LEFEBVRE informe l'assemblée qu'il a constaté un départ de feu en provenance de la Commune de VITTEFLEUR.

● **Festivités de fin d'année** : M. Hubert LEFEBVRE demande si les cadeaux de Noël destinés aux habitants ont été commandés.
M. le Maire précise qu'il a chargé les membres de la commission environnement de s'en occuper.
M. Thierry PHILIPPE, membre de celle-ci, informe l'assemblée qu'il a d'ores et déjà lancé les prospections.
● **Formation des élus** : Des sessions portant sur les finances des collectivités territoriales et la commande publique seront programmées.

La séance est levée à 21H45'